



## Compte-rendu de réunion du 06/12/2014, remise du dossier UNESCO

Le bouquet provincial est une tradition pluriséculaire fortement ancrée dans les territoires de Picardie et d'Île-de-France. Fête traditionnelle de l'archerie dite beursault, elle a lieu un dimanche de Printemps et inaugure plusieurs mois de compétition au jeu d'arc de la compagnie organisatrice. Cet événement annuel à la fois sportif, religieux, populaire et festif est un phénomène complexe que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans le monde.

Pour perpétuer, sauvegarder et transmettre cette tradition des archers, la Fédération française de tir à l'arc a décidé de déposer une candidature auprès du Ministère de la Culture et de l'UNESCO afin que cette pratique soit reconnue comme un élément incontournable du patrimoine immatériel national et international.

Cette reconnaissance interviendrait comme l'aboutissement de plusieurs années de travail mené par un comité de pilotage composé de la FFTA, d'archers, du Musée de l'archerie et du Valois, de la revue *l'Archer Français*, de l'Association des Amis du musée et de l'OPCI, organisme d'ethnologues qui a recueilli de nombreux témoignages. Ce projet est également fortement soutenu par la communauté des archers et par les élus de collectivités qui ont pris conscience de l'importance de ce patrimoine et se trouvent prêts à se rassembler pour le défendre.

**Samedi 6 décembre 2014**, la Fédération Française de Tir à l'Arc et la Mairie de Crépy-en-Valois ont convié les personnalités publiques, les capitaines de compagnie d'arcs et les archers ayant apporté leur soutien au projet de reconnaissance de la fête du « bouquet provincial » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Cette réunion qui a eu lieu dans la salle Irène Cruyppenninck, figure tutélaire crépinoise du tir à l'arc, avait pour objectif de célébrer la remise du dossier de candidature UNESCO



auprès du Ministère de la Culture et de la Communication en mars 2015. L'occasion de rappeler qu'en cette fin d'année seront également finalisées deux fiches d'inventaire consacrées à la tradition du tir beursault et préparées sous l'égide du Musée de l'archerie. La reconnaissance officielle par l'Etat de l'intérêt culturel et sportif de cette pratique populaire bien vivante en tant que « patrimoine culturel immatériel de la France » est en effet une étape obligatoire jalonnant le parcours vers la reconnaissance internationale que constitue l'UNESCO.

Près de deux cent personnes ont répondu présentes ce samedi à Crépy-en-Valois, dont 64 drapeaux, 23 représentants de rondes et familles de l'archerie, 77 clubs et compagnies d'arcs, soit au total 176 archers. Si la plupart venaient de Picardie et de l'Île-de-France, qui sont considérées comme les régions natives de l'archerie traditionnelle et le berceau du bouquet provincial, certains sont venus d'Aquitaine, de Rhône-Alpes ou même de Belgique.

Après l'accueil des archers par Bruno Fortier, Maire de Crépy-en-Valois et par Philippe Bouclet, Président de la Fédération Française de Tir à l'Arc, qui présidaient cette séance, le comité de pilotage du projet, a présenté en avant-première le film de 10 mn qui accompagnera le dossier pour l'UNESCO et sera adressé au Ministère de la Culture et de la Communication. Ce film, réalisé par De Profil Production, sera repris et complété grâce aux remarques des présidents de « rondes » et de « familles » de l'archerie traditionnelle, représentants les compagnies d'arc de la France entière.



Suite à cette projection, les membres du comité de pilotage sont tour à tour revenus sur les étapes qui ont jalonné près de trois années de travail. Plusieurs pistes permettant de poursuivre et d'approfondir en 2015 les actions engagées ont été évoquées, tant dans le domaine de la recherche en archives, menée notamment grâce au journal *L'Archer Français*, que dans celui du recueil de la mémoire des archers, mené avec l'Office du Patrimoine Culturel Immatériel, ou de la mise en commun des documents témoignant de l'histoire et

de la tradition populaire, engagée par le Musée de l'Archerie. Le collectif, avec l'aide de capitaines ayant organisé des bouquets, a également prévu en 2015 de rendre accessible à tous un « Guide pratique d'organisation d'un bouquet », pour aider les futurs organisateurs tant dans les aspects purement pragmatiques qu'historiques ou plus symboliques.

**A l'heure actuelle, l'objectif principal et imminent demeure la finalisation du dossier destiné à l'UNESCO**, qui doit être remis au Ministère en mars 2015. Un comité y a la charge de choisir chaque année la demande d'inscription qui sera présentée à l'UNESCO par la France, car chaque pays ne peut hélas présenter annuellement qu'un seul dossier<sup>1</sup>. Que la reconnaissance soit effective ou non lors de l'année à venir, il est important que la communauté des archers poursuive dans la dynamique qu'elle a initiée, centrée autour de son patrimoine et de son histoire. La mobilisation et les soutiens doivent se poursuivre sur les années à venir.



Après l'intervention du comité de pilotage, la parole a été donnée à l'assemblée qui a pu réagir aux différents sujets évoqués. Tout en concluant cette rencontre, Philippe Bouclet et Bruno Fortier se sont félicités de la capacité des archers à concilier modernité et tradition en mettant en place toutes les mesures permettant de sauvegarder et transmettre cette pratique singulière, et bien sûr de la vivre au quotidien. Enfin, le capitaine de la compagnie d'arc

de Provins, Philippe Fouquet, a annoncé succinctement le programme du bouquet qui aura lieu le 31 mai 2015.



<sup>1</sup> Le 26 novembre dernier, l'UNESCO a rendu publique les inscriptions pour 2014. Le dossier présenté par la France a été retenu : il concerne la tradition de danse au tambour « gwo ka » de Guadeloupe.

Cette bonne nouvelle prouve, s'il en était besoin, l'utilité de ce projet d'inscription du bouquet provincial à l'UNESCO. Le 12 janvier 2013, lors des « Etats généraux de l'archerie » organisés par le comité de pilotage à Compiègne, un appel inquiet aux archers et aux municipalités avait été lancé par Philippe Bouclet : le président de la FFTA, en charge d'avaliser les demandes d'organisation de bouquets, n'avait alors reçu aucune candidature pour 2014 ! Heureusement, les Archers des Trois Lys ont (bien) relevé le défi et le bouquet 2014 a eu lieu à Paris. A l'heure actuelle, au contraire, les candidatures sont assurées pour 2015 (Provins) et 2016 (Soissons), et des compagnies songent déjà à 2017 ! Après un léger fléchissement, la tradition des bouquets provinciaux est bien répartie grâce à l'enthousiasme qu'elle suscite chez de nombreuses compagnies d'arc. Fort de ce succès, le comité de pilotage ne manquera pas de revenir vers les représentants de compagnies afin de partager les avancées du dossier « UNESCO » jusqu'à sa remise officielle.



Il est d'ailleurs toujours temps d'apporter son soutien au projet en remplissant la pétition disponible en ligne sur <http://bouquets-provinciaux.fr/> ou en s'adressant directement à la FFTA ou au Musée de l'archerie et du Valois. A l'heure actuelle, les signatures sur le site et sous formats papier cumulées représentent 10 500 voix ...mais cela peut encore augmenter ! Si un capitaine ne peut voter pour l'ensemble de sa compagnie, il peut bien sûr la représenter pour qu'elle soutienne la démarche, tandis que chaque membre à titre individuel doit se mobiliser et mobiliser son entourage pour que cet effort collectif prenne de l'ampleur et du sens. Il est également possible de rester informé en suivant le page Facebook "Bouquets provinciaux" dont les informations sont relayées par celles de *l'Archer français*, du Musée de l'archerie et du Valois et de la FFTA.

### Calendrier des prochains mois

-Fin décembre 2014 : remise des deux fiches d'inventaire « le tir beursault » et « le bouquet provincial » au Ministère de la Culture et de la Communication.

-Jusque fin janvier 2015:

- Révision du film de 10mn destiné à accompagner le projet UNESCO et rédaction finale du dossier.
- Instructions envoyées par le musée pour organiser l'aide des rondes et familles dans la préparation d'une fiche « jeux d'arc » (projet 2015-2017)

-Février 2015 : rencontre avec le Ministère de la Culture et de la Communication pour recevoir les derniers conseils sur la mise en forme du dossier.

-Mars 2015 : Remise officielle du dossier au Ministère de la Culture qui sera le seul intermédiaire avec l'UNESCO.

-2015 : Rédaction du Guide pratique d'organisation des bouquets